

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau des procédures environnementales et foncières
Tél. 02.41.81.81.62

Angers, le 29 mars 2019

- ATTESTATION -

**Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Certifie que Monsieur le président du SYCTOM DU LOIRE BECONNAIS ET ENVIRONS, a déposé le 29 mars 2019, en trois exemplaires papier, un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'extension de la déchèterie de Candé située au lieu-dit « Raguin » à ANGRIE (49440).

Selon les éléments du dossier, l'installation relèverait :

- du régime de l'autorisation
- ✓ du régime de l'enregistrement
- du régime de la déclaration
- non classable
- impossible à déterminer en l'état

Cette attestation ne préjuge pas du caractère complet du dossier ni de la suite qui sera donnée à ce projet et ne vaut pas autorisation ou déclaration au sens du livre V du code de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation ,
L'adjoint administratif



Charlotte MAZALEYRAT